

.....

**REVUE DES MARCHES PASSES PAR LE CENTRE
D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LE RENFORCEMENT DE
L'OFFRE DE FORMATION STATISTIQUE SUPERIEURE EN
AFRIQUE (CEA-ENSEA)**

.....

FINANCEMENT : AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

CONVENTION DE CREDIT AFD N°CCI 167901 T

COTE D'IVOIRE

MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU PLAN ET DU DEVELOPPEMENT

**ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE
STATISTIQUE ET D'ÉCONOMIE APPLIQUÉE**

Mai 2024

SOMMAIRE

REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS	3
1. Objectifs	3
2. Travaux effectués	3
3. Commentaires des auditeurs	5

REVUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS

1. Objectifs

Conformément aux termes de référence de notre mission, nous avons procédé à l'examen des marchés initiés et conclus par la Coordination du CEA IMPACT sur l'exercice 2023. L'objectif principal visé par la revue de la passation des marchés est d'apprécier la conformité entre les procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats appliquées et les dispositions légales et réglementaires.

2. Travaux effectués

Sur la base du dernier Plan de Passation des Marchés (PPM) validé par la Banque le 15 mai 2023 et une matrice de suivi de la passation et l'exécution de l'ensemble des marchés conclus, transmise par le Projet, nous avons sélectionné un ensemble de marchés que nous avons soumis aux différentes vérifications.

Nous avons ainsi effectué une revue des procédures mises en œuvre pour toutes les catégories de marchés, selon les étapes classiques suivantes :

- La planification des marchés ;
- L'appel à la concurrence, l'établissement de la liste de fournisseurs ;
- L'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- L'information des candidats des résultats des consultations et les publications des avis d'attribution;
- L'établissement des marchés et contrats ;
- L'exécution physique et financière des marchés;
- L'archivage des documents de passation des marchés.

Les marchés passés par le Projet au cours de l'exercice 2023 se présentent comme suit :

Catégories	Travaux	Fournitures et services assimilés	Services de consultants	Total
Nombre Total de marchés passés	1	2	04	7
Valeurs en F CFA	1 398 500 000	26 391 500	123 196 500	1 548 088 000
Nombre total marchés audités	1	2	4	7
Valeurs en F CFA	1 398 500 000	26 391 500	123 196 500	1 548 088 000
Taux de couverture en nombre	100%	100%	100%	100%
Taux de couverture en valeur	100%	100%	100%	100%

Ces marchés s'analysent comme suit en fonction de la méthode de passation mise en œuvre :

Catégorie de marchés	Méthode de passation des marchés			Total
	CF	AOO	SCI	
Travaux	0	1	0	01
Fournitures et service assimilés	2	0	0	02
Services de consultants	2	0	02	04
Totaux	04	01	02	07

CF : Sélection de Fournisseur

AO : Appel d'Offres

SCI : Sélection de Consultant Individuel

ED : Entente directe

QC : Qualification de consultants

3. Commentaires des auditeurs

Nos observations et commentaires se présentent comme suit :

☞ Revue de la procédure de passation des marchés et Performance

○ Planification de la Passation des Marchés (PPM)

La dernière version révisée du plan de passation de marchés (PPM) a reçu l'avis de non objection (ANO) de l'Agence Française de Développement (AFD) à la date du 15 Mai 2023. Nos travaux ont été conduits sur la base de ce PPM.

Nous n'avons pas relevé d'irrégularités et d'anomalies dans le processus de validation, de communication et de mise en œuvre du plan de passation de marchés relatif à l'exercice 2023.

○ Avis de non-objection (ANO) de la l'Agence Francaise de Développement (AFD) et des Autorités Nationales

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur le processus et les modalités d'information et de validation du PPM du CEA ENSEA soumis à l'Agence Française de Développement (AFD) et à la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP) suivant la réglementation en vigueur. Cependant, le PPM n'a pas été transmis à l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics conformément à l'article 20.1 du Code des Marchés Publics.

Commentaire

Il convient d'indiquer que la transmission du PPM à la DGMP se fait par voie électronique via le Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (SIGOMAP) avec en copie la Cellule de Passation des Marchés Publics qui dans la pratique est habilitée à transmettre le PPM à l'ANRMP. Toutefois, l'UGP prend bonne note et s'assurera auprès de la Cellule de la transmission effective du PPM à l'ANRMP

○ Délai de validation du PPM

Nos travaux ont relevé un retard dans la Validation du Plan de Passation des Marchés (PPM). En effet le PPM a reçu l'ANO de l'Agence Française de Développement à la date du 15 Mai 2023, soit plus de quatre (04) mois après le début de l'année. Cette faiblesse a impacté la mise en œuvre efficiente des activités du Projet au cours de l'exercice sous revu.

○ Avis de non objection de la DGMP sur liste retreinte

Il ressort de nos travaux que dans le cadre des marchés relatifs à la « **sélection d'un cabinet chargé du suivi et du contrôle technique du bâtiment de l'innovation** »,

la liste restreinte bien que validée par le Bailleurs n'a pas été soumise à l'ANO de la DGMP comme requis par le Code des marchés publics.

Commentaire

La ligne budgétaire qui supporte les dépenses liées à cette activités est exemptée d'opération de passation des marchés en application des dispositions du Code des marchés publics. C'est donc ce qui justifie la non soumission de la liste restreinte à l'ANO de la DGMP.

Par ailleurs, il convient de préciser que ces marchés ont été passés en accord avec les Directives de l'AFD.

○ **Publication de l'attribution définitive**

Il ressort de nos travaux que l'attribution définitive du marché relatif aux « **travaux de construction du bâtiment de l'innovation** » n'a pas été faite dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) contrairement aux dispositions du Code des Marchés Publics de la Côte d'Ivoire.

Commentaire

Il est fait mention à l'article 76 du Code des marchés que l'UGP a l'obligation de publier les résultats dans la prochaine parution du Bulletin Officiel des Marchés Publics.

En l'espèce, cette disposition n'a pu être observé du fait que l'avis émis par la Direction Générale de Marchés Publics (DGMP) le 13/02/2023 était sous réserve de l'ANO de l'AFD obtenu le 18/05/2023, soit trois (3) mois plus tard.

Toutefois, toutes les formalités de notification (attribution/rejet) ont été observées.

○ **Numérotation des marchés**

Il a été constaté que les marchés d'un montant supérieur à 30 millions de FCFA n'ont pas été numérotés. Il s'agit notamment des marchés de **maitrise d'œuvre pour le suivi et le contrôle technique du travaux de construction du bâtiment de l'innovation**.

Commentaire

Ces marchés sont imputables sur des lignes exemptées d'opération de passation des marchés en application des dispositions du Code des marchés publics. C'est donc ce qui justifie la non numérotation de ces marchés.

○ **Soumission**

Les soumissions ont été faites conformément aux documents de marché (Avis à manifestation d'intérêt pour les prestations intellectuelles, lettre d'invitation pour les demandes de cotation).

ANNEXE : LISTE DES MARCHES

Description	Méthode de passation	Montant contrat en FCFA	Titulaire
Fourniture d'équipements informatiques pour les lauréates des concours	PSC	13 940 000	AKYA EQUIPEMENT
Confection de supports de communication dans le cadre de la mise en œuvre du CEA-ENSEA	PSC	24 997 500	DOLEE GROUP
Assistance technique d'un Consultant individuel dans le cadre de la mise en place du système d'information de l'ENSEA	SCI	9 450 000	KOUYATE Alain
Recrutement d'un Consultant pour un appui à l'élaboration de la politique de propriété intellectuelle	SCI	3 000 000	ZEIA Philippe
Sélection d'un Cabinet chargé du suivi et contrôle des travaux de construction du bâtiment de l'innovation	SQS	95 446 500	AUD CONCEPT SARL
Sélection d'un Cabinet chargé du contrôle technique et de la normalisation des risques dans le cadre de la construction du bâtiment de l'innovation	SQS	15 300 000	BUREAU VERITAS CI
Travaux de construction du bâtiment de l'innovation à l'ENSEA	AON	1 398 500 000	RENAISSANCE TRAVAUX PUBLICS